

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 15 décembre 2021

Liste des présents :

Conseiller(ère) municipal(e)	Présent(e)	Absent(e) Excusé(e)	Pouvoir à	Secrétaire de séance
M le Maire, M CROUX Christian	X			
M le Premier adjoint, M CODECCO Didier	X			
M le Second adjoint, M DERAMOND Sébastien	X			X
Mme BERTHIER Béatrice	X			
Mme CAVAILLE Céline	X			
Mme FERRAND Anne-Lise	X			
Mme OWEZAREK Laurianne	X			
Mme PAYRASTRE Elisabeth		X	C. CROUX	
M CONDOUMY Philippe	X			
M GOUT Damien	X			
M MOULIN Dominique	X			

Horaire de séance :

Ouverture de séance :
21h00

Clôture de séance :
22h30

Prochain Conseil :
22 décembre 2021

Liste des observateurs :

N/A

Ordre du jour :

1. Délibération Rapport CLECT N° 1 révision libre enveloppe « Compétence Eau »
2. Délibération ESIT - Contrat Aidé Parcours Emploi Compétence 20h/semaine
3. Délibération ESIT - Choix architecte travaux toilettes école élémentaire 2022
4. Délibération Adhésion assurance statutaire au 1er janvier 2022
5. Décision Modificative N°01 BP2021 pour modification simplifiée du PLU
6. Décision Modificative N°02 BP2021 – Remboursement aux familles de la prise en charge communale de l'augmentation de la cantine Ecoles de Tarabel
7. Compte rendu des réunions intercommunales
8. Questions diverses

Compte rendu de séance :

1. Approbation des comptes rendus des conseils du 13/10 et 08/11.

Les comptes rendus sont approuvés à l'unanimité.

2. Délibération Rapport CLECT N° 1 révision libre enveloppe « Compétence Eau »

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, que ce dernier a été adopté à l'unanimité des membres de la CLECT présents.

Il rappelle, que ce rapport est soumis à l'approbation de l'ensemble des conseils municipaux des communes membres et précise qu'il sera adopté si la majorité qualifiée des communes (la moitié des communes représentant les 2 tiers de la population de l'E.P.C.I. ou les 2 tiers des communes représentant la moitié de la population de l' E.P.C.I.) émet un avis favorable.

Il appartient au conseil municipal de se prononcer sur le du Rapport CLECT n°1 révision libre compétence Eau dans les conditions de majorité requise à l'article L.5211-5 du CGCT.

Monsieur le Maire donne lecture du présent rapport, et vu l'exposé qui précède demande au conseil municipal, conformément :

- Code général des Collectivités Territoriales,
- Code général des impôts, notamment l'article 1609 nonies C
- À l'avis favorable de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées en date du mardi 19 octobre 2021

Résultat du vote de la délibération		
Pour	Contre	Abstention
10		

3. Délibération ESIT - Contrat Aidé Parcours Emploi Compétence 20h/semaine

Suite aux absences des agents depuis le début d'année scolaire, il est difficile d'organiser le planning de l'ensemble des agents sur le temps périscolaire.

Il est proposé de signer un contrat aidé Parcours Emploi Compétence, pour un 20 h par semaine, 5 jours à 4 heures, et si possible, dès le mois de Janvier 2022, pour 6 mois.

Cet agent pourrait aider au service restauration, à l'entretien des locaux et à la garderie des enfants.

Après informations auprès de pôle emploi, une annonce peut être déposée et la procédure lancée.

Il est demandé à toutes les communes de bien vouloir donner leur accord sur l'embauche d'un contrat aidé PEC, en fonction du public retenu, l'aide de l'état peut varier de 45%, ou 65% ou 80%, avec une aide sur un complément de formation parallèle pour l'agent concerné.

Résultat du vote de la délibération		
Pour	Contre	Abstention
10		

4. Délibération ESIT - Choix architecte travaux toilettes école élémentaire 2022

Suite à la réunion de l'ESIT, le Maire informe le conseil municipal du besoin de réhabiliter les toilettes de l'école élémentaire en 2022, il a été établi plusieurs devis d'architecte pour suivre et faire exécuter ces travaux.

Après en avoir délibéré le conseil municipal choisit l'architecte SAS COHESION A2 de LANTA 31570 :

- Honoraires Architecte s'élevant à 3 000 € HT
- Montant des travaux toilettes école ELEMENTAIRE de 42 690 € HT

Résultat du vote de la délibération		
Pour	Contre	Abstention
10		

5. Délibération Adhésion assurance statutaire au 1er janvier 2022

Le Maire informe le conseil municipal que, depuis 1992, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Garonne (CDG31) propose une mission optionnelle d'assurance des risques statutaires afférents aux personnels territoriaux, par application des dispositions du Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 alinéa 5 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Ce service consiste en :

- la mise en place d'un contrat groupe d'assurance à adhésion facultative, pour le compte des structures publiques territoriales employeurs du département de la Haute-Garonne ;
- la réalisation d'une prestation de suivi des sinistres et des conditions d'application du contrat groupe et de conseil.

Après mise en concurrence par voie d'appel d'offres ouvert, le groupement Gras Savoye (Courtier mandataire) et CNP (Assureur) est titulaire du contrat groupe permettant la couverture des risques afférents aux agents affiliés à l'IRCANTEC et des risques afférents aux agents affiliés à la CNRACL.

Les deux couvertures prennent effet au 1er Janvier 2022 pour une durée de 4 ans.

Le Maire présente que les conditions de couverture et les conditions financières proposées au titre du contrat groupe.

Le Maire indique que le CDG31 propose aux employeurs territoriaux du département de la Haute-Garonne d'adhérer à ce contrat groupe, pour chacune des couvertures.

Ce service est mis en œuvre par le CDG31 mobilise une équipe de 5 conseillères en assurance, sous la responsabilité d'un responsable de service.

Il donne lieu à la signature d'une convention d'adhésion et à la perception par le CDG31 d'une rémunération spécifique par couverture souscrite, d'un montant représentant 5% du montant de la prime d'assurance, avec une perception minimale de 25 €.

Après discussion, le conseil municipal décide :

- d'adhérer au service Contrats-groupe du CDG31 à l'occasion de la mise en place du contrat groupe d'Assurance statutaire 2022/2025, aux conditions ci-après exposées :

- de souscrire à la couverture afférente aux agents affiliés à la CNRACL aux conditions qui correspondent au choix n° 3 ;
- d'autoriser Le Maire à signer tous les documents contractuels et conventionnels afférents aux décisions précédentes, ainsi qu'à procéder au choix des variables de couverture (bases de l'assurance et de couverture au titre des rémunérations assurées) ;
- d'inscrire au Budget de la structure les sommes correspondant au recours à la mission optionnelle du CDG31 et aux primes annuelles d'assurance.

Résultat du vote de la délibération		
Pour	Contre	Abstention
10		

6. Décision Modificative N°01 BP2021 pour modification simplifiée du PLU

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 615221 : Bâtiments publics	2 320.00 €	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	2 320.00 €	
D 023 : Virement section investissement		2 320.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la sect° d'investis.		2 320.00 €
D 202 : Frais doc. urbanisme, numérisat°		2 320.00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles		2 320.00 €
R 021 : Virement de la section de fonct		2 320.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonct.		2 320.00 €

Résultat du vote de la délibération		
Pour	Contre	Abstention
10		

7. Décision Modificative N°02 BP2021 – Remboursement aux familles de la prise en charge communale de l'augmentation de la cantine Ecoles de Tarabel

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 615221 : Bâtiments publics	788.00 €	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	788.00 €	
D 678 : Autres charges exception.		788.00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles		788.00 €

Résultat du vote de la délibération		
Pour	Contre	Abstention
10		

8. Compte rendu des réunions intercommunales

ESIT 8/12/2021 :

- Activités PEDT

- Cantine à 1€ Tarification sociale
- Travaux toilettes école élémentaire
- Contrat aidé ou CDD

Réunion Commission urbanisme Terres du Lauragais 01/12/2021 :

- Possibilité de dématérialisation des demandes d'autorisations d'urbanisme à partir du 01/01/2022 : 10 jours pour transmettre l'enregistrement au service urbanisme.
- Bilan du service prévu pour janvier 2022.
- Problème de délégation de signature / litige sur la position d'interprétation du préfet
- Retrait de la commune de Ségreville du service urbanisme en 2022.

Réunion SDHEG 15/12/2021

9. Questions diverses

- Accord de permis de construire suite à division parcellaire quartier La Bourdette.
- Fermeture du secrétariat de la mairie du vendredi 24/12/2021 à 17h au vendredi 31/12/2021 inclus.
- Remerciements des familles suite à la distribution des cadeaux aux enfants et la prise en charge de l'augmentation du prix du repas de cantine de l'école de TARABEL.
- Location salle des fêtes : modification de la convention pour inclure les règles sanitaires en vigueur.
- Dates des élections présidentielles :
 - Dimanche 10 avril et Dimanche 24 avril
- Dates des élections législatives :
 - Dimanche 12 juin et Dimanche 19 juin
- Contrôle périodique gaz et électricité, observations :
 - 1 prise à changer à la salle des fêtes
 - L'absence d'éclairage de secours à la mairie
 - Manque grille de fermeture pour les bouteilles de gaz
- Contrôle périodique fosse septique salle des fêtes : tout est OK
- Retour du repas des aînés : certains élus trouvent le repas un peu en dessous des autres années, avec un manque de préparation de certains plats. Certains invités ont les mesures sanitaires mises en place.